

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00578

Numéro SIREN : 803 250 273

Nom ou dénomination : ZIVAL INTEGRATIONS INDUSTRIELLES VALENCIENNOISES

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2022 sous le numéro de dépôt 5808



**AUDIT & GESTION**  
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

**SAS 2IVAL**  
**89, Rue George Stephenson**  
**Zone Technopole Transalley**  
**59300 FAMARS**

\*\*\*\*\*

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2021**

\*\*\*\*\*

15-17 Avenue d'Amsterdam  
59300 VALENCIENNES  
Tél : 03.27.28.12.68



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

N° 2065-SD

2022

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Trouver la date du service

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soustraite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ZIVAL 89 rue George Stephenson Zone Technopole Transalley 59300 FAMARS	
SIRET 8 0 3 2 5 0 2 7 3 0 0 0 3 1	Mél: philippe.splingart@zival.com
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées	Ingénierie, études techniques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
SIRET		

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	191 556	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
	Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies  Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies  Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies  Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A  Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)**

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse	
N°	

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse	
N°	

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: COMPTAVAL AUDIT ET GESTION 15-17 Avenue d'Amsterdam 59300 VALENCIENNES Tél: 0327281268	Nom et adresse du conseil:   Tél:
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 08032022 Lieu: FAMARS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire:
	Signature:

**Examen de conformité fiscale (ECF)**  prestataire :

Désignation de l'entreprise : 2IVAL 1 | 2

Adresse de l'entreprise 89 rue George Stephenson Zone Technopole Transalley 59300 CAMBRAI 1 | 2

Numéro SIRET \* 

8	0	3	2	5	0	2	7	3	0	0	0	3	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Néant

Exercice N clos le: 

3	1	1	2	2	0	2	1
---	---	---	---	---	---	---	---

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I) AA			
		Frais d'établissement * AB			
		Frais de développement * CX			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	33 257	23 947	9 309
		Fonds commercial (1) AH			
		Autres immobilisations incorporelles AJ			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
		Terrains AN			
		Constructions AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	117 451	56 928	60 522
		Autres immobilisations corporelles AT	184 233	92 914	91 319
		Immobilisations en cours AV			
		Avances et acomptes AX			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
Autres participations CU					
Créances rattachées à des participations BB					
Autres titres immobilisés BD					
Prêts BF		11 000		11 000	
Autres immobilisations financières * BH		40 143		40 143	
<b>TOTAL (II) BJ</b>		<b>386 084</b>	<b>173 790</b>	<b>212 294</b>	
ACTIF CIRCUANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	41 040	41 040
			En cours de production de biens BN		
			En cours de production de services BP	707 912	
	CRÉANCES	Produits intermédiaires et finis BR			
		Marchandises BT			
		Avances et acomptes versés sur commandes BV	26 162		26 162
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	1 077 092		1 077 092
	DIVERS	Autres créances (3) BZ	130 915		130 915
		Capital souscrit et appelé, non versé CB			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres ..... ) CD			
	Disponibilités CF	1 674 843		1 674 843	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	34 491		34 491	
	<b>TOTAL (III) CJ</b>	<b>3 692 453</b>		<b>3 692 453</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO</b>		<b>4 078 537</b>	<b>173 790</b>	<b>3 904 747</b>	

Certificat conforme à l'original

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :	Stocks :	Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		2IVAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....30 000...)	DA		30 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD		3 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="BI"/> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/> )	DG		764 164	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		148 946	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		946 109	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1 532 008	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/> )	DV		287 402	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		248 867	
	Dettes fiscales et sociales	DY		825 854	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		34 719	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		29 788	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC		2 958 637		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		3 904 747	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		2 509 010		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		672		

Désignation de l'entreprise										2 IVAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
		TOTAL I				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3			
		TOTAL II				15 919		KE		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
		TOTAL III				266 834		LO		LP			
		TOTAL IV				39 983		LR		LS			
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				322 736		OH		OJ			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	15 919	KE		KF	17 338			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	93 172	KT		KU	24 279			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	62 067	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	72 849	KZ		LA	443		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	38 747	LC		LD	10 128		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		IJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	266 834	LO		LP	34 850			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	39 983	1U		1V	12 160				
TOTAL IV				LQ	39 983	LR		LS	12 160				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	322 736	OH		OJ	64 348				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
		TOTAL I				1		3		4			
		TOTAL II				2		LW		IX			
		TOTAL III				3		NH		NI			
		TOTAL IV				4		NK		2H			
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				5		OL		OM			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV	33 257	LW	33 257	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	117 451	MK	117 451	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM	62 067	MN	62 067	MO	
		Matériel de transport				IV		MP	73 292	MQ	73 292	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	48 875	MT	48 875	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG	301 684	NH	301 684	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations				IØ		OØ		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés				1I		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				1J	1 000	2E	51 143	2F	51 143	2G		
	TOTAL IV				1K	1 000	NJ	51 143	NK	51 143	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				1L	1 000	OK	386 084	OL	386 084	OM	387 084		

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2IVAL Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise 2IVAL Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	7 513	PF	16 435	PG		PH	23 947
TOTAL I		RK	7 513	RM	16 435	RN		RO	23 947
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	40 805	QA	16 123	QB		QC	56 928
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	12 622	QE	6 207	QF		QG	18 829
	Matériel de transport	QH	25 910	QI	14 025	QJ		QK	39 935
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	25 941	QM	8 209	QN		QO	34 151
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	105 279	QV	44 564	QW		QX	149 843
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	112 791	ØP	60 999	ØQ		ØR	173 790

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU				RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC				SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM				NO
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV	
Total général non versé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non versé (NS + NT + NU)		NY	Total général non versé (NW - NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Désignation de l'entreprise <u>2 IVAL</u> <span style="float: right;">Néant <input type="checkbox"/></span>						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	40 169	6R	40 169	6S
	Sur comptes clients	6T		6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Z		7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	40 169	TY	40 169	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	40 169	UB	40 169	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	40 169		
	- financières		UG			
	- exceptionnelles		UJ			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	11 000	UR		US	11 000		
	Autres immobilisations financières			UT	40 143	UV		UW	40 143		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	1 077 092		1 077 092				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	6 340		6 340				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	99 536		99 536				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	19 517		19 517				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	2 411		2 411				
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	3 110		3 110				
	Charges constatées d'avance			VS	34 491		34 491				
	<b>TOTAUX</b>			VT	1 293 640	VU	1 242 497	VV	51 143		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD	12 000						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	1 000						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	672		672					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 531 335		1 081 707		449 628			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	248 867		248 867					
Personnel et comptes rattachés			8C	263 345		263 345					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	303 562		303 562					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	235 311		235 311					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	23 636		23 636					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI	287 402		287 402					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	34 719		34 719					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L	29 788		29 788					
<b>TOTAUX</b>			VY	2 958 637	VZ	2 509 010		449 628			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	900 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	150 234	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise <b>ZIVAL</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice clos le : 31/12/2021			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	148 946
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	18 331	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	4 559	XE	22 890
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sixies D) )		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 206-bis)		XX		XW	40
	Amendes et pénalités		WJ	40	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	54 500
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8
		- imposées au taux de 0 %					ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	3 300	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							<b>TOTAL I</b>	WR	229 676
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	))			XA	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles * (Reprise d'entreprises en difficultés ** septies)	K9	Entreprises nouvelles (+4 series)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 series A)		L5
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 series A)	QV	Société investissements immobilier cotées (art. 206C)		K3	Zone de restructuration de la défense (+4 series)		PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 series B)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 series C)		1F	Zone franche d'activité NC (art. 44 series D)		XC
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 series C)			Zone de revitalisation rurale (art. 44 series E)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 series F)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		X9	dont déduction exceptionnelle simulatoire de cession (art. 39 decies E)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	crédits déduits par le report en arrière de déficit		ZI
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)			XI	229 676		XJ	
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>					XN	229 676		XO	

SAGE Experts-comptables janvier 2022 - Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD



Désignation de l'entreprise 2 IVAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter ( somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	108 373
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)			
		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>2IVAL</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	393 523		Dividendes		ZE	300 000				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
					Report à nouveau	ZG						
	<b>TOTAL I</b>	ØF	393 523			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZII	393 523			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )					J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	918 389			
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )					J8		XQ	303 568			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	577 626			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	59 329			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							VV				
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )					ES		ST	499 194			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	2 358 105			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	10 318			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )					ZS		9Z	26 170			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	36 488			
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	985 796			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	523 004			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *							ØB	1 209 007			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%		
	- Numéro de centre agréé *			XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

## DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2IVAL

Néant 

## A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* <input type="checkbox"/>	Valeur d'origine* <input type="checkbox"/>	Valeur nette réévaluée* <input type="checkbox"/>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <input type="checkbox"/>	Autres amortissements* <input type="checkbox"/>	Valeur résiduelle <input type="checkbox"/>
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

## B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

Prix de vente <input type="checkbox"/>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <input type="checkbox"/>	Court terme <input type="checkbox"/>	Long terme <input type="checkbox"/>			Plus-value taxables à 19 % (1) <input type="checkbox"/>
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 2IVAL

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>①</sup> ou 12,8 %

<sup>①</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

<sup>②</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

<sup>②</sup> Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a ~~revue~~ bis du CGI) <sup>①</sup>.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a ~~revue~~ du CGI) <sup>①</sup>.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine <sup>①</sup>	Moins-values à 12,8 % <sup>②</sup>	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % <sup>③</sup>	Solde des moins-values à 12,8 % <sup>④</sup>
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine <sup>①</sup>	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice <sup>⑤</sup>	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H <sup>⑥</sup>
	À 19 % ou 15 % <sup>②</sup>	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice <sup>③</sup>	À 15 % ou 19 % <sup>④</sup>		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : 2IVAL					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: 2IVAL		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: 01012021 et clos le: 31122021		Données en nombre de mois 1 2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	24,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	4 637 448
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	4 637 448
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	42
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	2 000
Variation positive des stocks		OD	102 832
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	21 538
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	126 412
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	625 323
Variation négative des stocks		OQ	7 210
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1 957 275
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	2 589 808
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG 2 174 052
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	2 174 052
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HY	
Période de référence		GY	/ /
Date de cessation		HR	/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31122021

N° SIRET 8 0 3 2 5 0 2 7 3 0 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2IVAL

ADRESSE (voie) 89 rue George Stephenson Zone Technopole Transalley

CODE POSTAL 59300 VILLE FAMARS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2998

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination CISIUM  
N° SIREN (si société établie en France) 879256774 % de détention 99,93 Nb de parts ou actions 2998  
Adresse : N° Voie ZAC TECHNOPOLE TRANSALLEY 89  
Code Postal 59300 Commune FAMARS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination  
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)  
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions  
Naissance: Date N° Département Commune Pays  
Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)  
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions  
Naissance: Date N° Département Commune Pays  
Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

31122021

N° SIRET

8 0 3 2 5 0 2 7 3 0 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

2IVAL

ADRESSE (voie)

89 rue George Stephenson Zone Technopole Transalley

CODE POSTAL

59300

VILLE

FAMARS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

<b>2022</b>	<b>Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI</b>	<b>2464</b>
-------------	--	-------------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**

**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)	

**B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé**

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

**C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation**

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

**II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**

**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

**B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant





**SAS 2IVAL**  
**89, Rue George Stephenson**  
**Zone Technopole Transalley**  
**59300 FAMARS**

\*\*\*\*\*

**ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2021**

\*\*\*\*\*

15-17 Avenue d'Amsterdam  
59300 VALENCIENNES  
Tél : 03.27.28.12.68

**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 904 746,77 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 148 945,60 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/03/2022 par les dirigeants.

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de services : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE****2.0.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité**

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)****2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

- Souscription d'un PGE de 900 000€
- Sortie de l'associé Christophe Coquelin qui a revendu sa part à l'associé CISIUM

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

## 3.1.1 - Immobilisations brutes = 386 084

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	15 919	17 338		33 257
Immobilisations corporelles	266 834	34 850		301 684
Immobilisations financières	39 983	12 160	1 000	51 143
<b>TOTAL</b>	<b>322 736</b>	<b>64 348</b>	<b>1 000</b>	<b>386 084</b>

## 3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 173 790

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 513	16 435		23 947
Immobilisations corporelles	105 279	44 564		149 843
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>112 791</b>	<b>60 999</b>		<b>173 790</b>

## 3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	33 257	23 947	9 309	3 ans
Materiel industriel	117 451	56 928	60 522	5 ans
Install. gene. agenc. amenag. div	62 067	18 829	43 238	10 ans
Materiel de transport	73 292	39 935	33 357	5 ans
Materiel de bureau et informatique	38 849	27 535	11 314	5 ans
Mobilier	10 026	6 616	3 410	5 ans
<b>TOTAL</b>	<b>334 941</b>	<b>173 790</b>	<b>161 151</b>	

## 3.2 - Etat des créances = 1 293 640

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	51 143		51 143
Actif circulant & charges d'avance	1 242 497	1 242 497	
<b>TOTAL</b>	<b>1 293 640</b>	<b>1 242 497</b>	<b>51 143</b>

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.3 - Provisions pour dépréciation =**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	40 169		40 169		
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
Total	40 169		40 169		

**3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 8 751**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	8 751
Disponibilités	
TOTAL	8 751

**3.5 - Charges constatées d'avance = 34 491**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Capital social = 30 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3000	10,00	30 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3000	10,00	30 000

## 4.2 - Etat des dettes = 2 958 637

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 532 008	1 082 380	449 628	
Dettes financières diverses	287 402	287 402		
Fournisseurs	248 867	248 867		
Dettes fiscales & sociales	825 854	825 854		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	34 719	34 719		
Produits constatés d'avance	29 788	29 788		
<b>TOTAL</b>	<b>2 958 637</b>	<b>2 509 010</b>	<b>449 628</b>	

## 4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 592 006

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	1 432
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	42 202
Dettes fiscales & sociales	536 755
Autres dettes	11 616
<b>TOTAL</b>	<b>592 006</b>

## 4.4 - Produits constatés d'avance = 29 788

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 4 637 448

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	4 649 064	100,25 %
Rabais, remises & ristournes accord.	-11 616	-0,25 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 637 448</b>	<b>100,00 %</b>

### 5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 54 500

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	215 937		215 937
Résultat financier	-15 432		-15 432
Résultat exceptionnel	2 941		2 941
Participation des salariés			
<b>TOTAL</b>	<b>203 446</b>	<b>54 500</b>	<b>148 946</b>

### 5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

**6 - AUTRES INFORMATIONS****6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### 8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

#### 8.1 - Produits à recevoir = 8 751

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	8 751
Produits a recevoir( 438700 )	6 340
Produits a recevoir( 448700 )	2 411
TOTAL	8 751

#### 8.2 - Charges constatées d'avance = 34 491

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance( 486000 )	34 491
TOTAL	34 491

#### 8.3 - Charges à payer = 592 006

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	1 432
Sur emprunts aupres etabli. credit( 168840 )	760
Intérêts courus( 518600 )	672
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	42 202
Fournisseurs( 408100 )	42 202
Dettes fiscales et sociales :	536 755
Dettes provisio. pour congés payés( 428200 )	76 178
Autres charges a payer( 428600 )	187 122
Charges sociales sur congés payés( 438200 )	32 195
Autres charges a payer( 438600 )	121 546
Charges à payer urssaf( 438610 )	99 598
Prov ta( 448620 )	8 142
Prov fcp( 448630 )	11 974
Autres dettes :	11 616
Rabais remises rist. a accorder( 419800 )	11 616
TOTAL	592 006

#### 8.4 - Produits constatés d'avance = 29 788

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance( 487000 )	29 788
TOTAL	29 788

## RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
<b><u>I - Situation financière en fin d'exercice</u></b>					
a ) Capital social	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
b ) Nombre d'actions émises	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b><u>II - Résultat global des opérations effectives</u></b>					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	4 637 448	5 066 709	5 447 310	3 615 227	2 684 786
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	224 276	579 609	651 875	210 518	399 657
c ) Impôt sur les bénéfices	54 500	150 974	164 182	41 689	49 381
d ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	169 776	428 635	487 693	168 829	350 276
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	148 946	393 523	419 464	145 884	334 187
f ) Montants des bénéfices distribués					
g ) Participation des salariés					
<b><u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u></b>					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	57	143	163	56	117
b ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	50	131	140	49	111
c ) Dividende versé à chaque action					
<b><u>IV - Personnel :</u></b>					
a ) Nombre de salariés					
b ) Montant de la masse salariale	1 137 008	1 101 479	1 148 459	714 008	603 975
c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	447 833	546 006	445 847	278 272	224 919

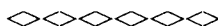
**Observations complémentaires**

# 2iVAL Intégrations Industrielles Valenciennes

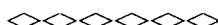
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 30 000 Euros

Siège social : 89, Rue George Stephenson  
ZA Technopole Transalley  
59300 – FAMARS

RCS VALENCIENNES : 803 250 273



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022



L'an deux mille vingt-deux,

le trente juin.

Les actionnaires de la SAS 2iVAL Intégrations Industrielles Valenciennes, société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 Euros, divisé en 3 000 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Siège Social, 89, rue George Stephenson – ZA Technopole Transalley à FAMARS (59300), sur convocation de la présidence.

### Sont présents ou représentés :

- Monsieur Philippe SPLINGART propriétaire d'une action	1
- Monsieur Maxence DELBECQ propriétaire d'une action	1
- SC CISIUM Représentée par son gérant M. Philippe SPLINGART propriétaire de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions	2 998
	<hr/>
	3 000

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe SPLINGART, président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce et décision à cet égard,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce, établis par la Présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve l'unique convention.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le trente et un décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le trente et un décembre 2021.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Handwritten marks and signature at the bottom right of the page.

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 148 946 Euros de la manière suivante :

- aux « autres réserves » pour 148 946 €

Conformément à la Loi, nous rappelons qu'une distribution de dividendes a été effectuée au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 300 000 Euros, qu'une distribution de dividendes a été effectuée au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 300 000 Euros, qu'une distribution de dividendes a été effectuée au titre de l'exercice 2018 pour un montant de 70 000 Euros.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les actionnaires.

M. Philippe SPLINGART

M. Maxence DELBECQ



La SC CISIUM  
Représentée par son gérant  
M P. SPLINGART